

# Subventions Prévention TPE

# Pourquoi Agir ?

- 60 468 Accidents du Travail en premier règlement (soit 1 salarié sur 34 victime d'un AT en 2020)
- 5 573 944 journées indemnisées, soit l'équivalent de 22 000 emplois à temps plein

## Coûts Directs

Cotisation AT/MP

## Coûts Indirects

Salariés absents

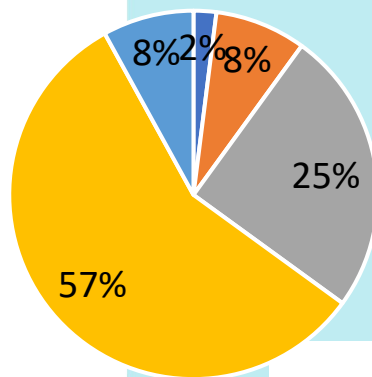
Désorganisation de l'équipe de travail

Retard dans les commandes

Difficulté à recruter

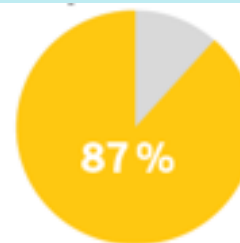
Turn-over plus important

## Principales causes des accidents du travail



- Risques routiers 2%
- Outillage à main 8%
- Chutes (hauteur et plain-pied) 25%
- Manutention manuelle 57%
- Autres 8%

Troubles musculo-squelettiques



Maladies Professionnelles

Statistiques 2020 pour la région Rhône-Alpes



# Subventions Prévention TPE

## Un coup de pouce financier pour investir dans des solutions de prévention

### ► Pour qui ?

Les subventions prévention TPE sont ouvertes à toutes les entreprises ayant un effectif compris entre 1 et 49 salariés.

### ► Pourquoi ?

Pour prévenir les risques prioritaires ou spécifiques à un secteur d'activité, auxquels sont exposés les salariés de l'entreprise. Par exemple : risques chimiques, risque de chute de hauteur ou de plain-pied, troubles musculosquelettiques.

Elles sont définies par les partenaires sociaux, en accord avec les branches professionnelles.

### ► Comment ?

En finançant en partie :

- l'achat de matériels ou équipements visant à réduire ces risques
- un accompagnement par un prestataire ou un consultant, pour réaliser un diagnostic des risques de votre activité
- la formation des salariés ou des dirigeants aux démarches de réduction des risques.

### ► Combien ?

Une subvention est plafonnée à 25 000 € par entreprise pour la période 2018-2022. Une entreprise peut déposer 3 demandes de subvention sur la période.

La subvention représente 25 à 70 % du montant HT de l'investissement réalisé.

Par exemple : 25 % de l'achat d'un échafaudage, 70 % d'un diagnostic TMS Pros.



# Subventions Prévention TPE

## Un coup de pouce financier pour investir dans des solutions de prévention

➤ **Conditions d'attribution (1/2)** : Dispositif d'accompagnement des petites entreprises proposé dans le cadre de programmes prioritaires de prévention

- Effectif de l'entreprise inférieur à 49 salariés au régime général
- Être à jour de ses cotisations URSSAF
- Document unique d'évaluation des risques à jour depuis moins d'un an (cf. MonDocUnique Prem's/Mondocunique Plus)
- Adhésion de l'entreprise à un service de santé et de prévention au travail
- L'entreprise doit être implantée en France métropolitaine ou dans un département d'Outre-Mer
- Disponibilités budgétaires de votre Caisse régionale



# Subventions Prévention TPE

## Un coup de pouce financier pour investir dans des solutions de prévention

### ➤ Conditions d'attribution (2/2) :

- Acquérir des équipements qui respectent les conditions générales d'attribution et qui sont conformes au cahier des charges
- Les équipements doivent être neufs et ne peuvent pas être financés par crédit-bail, leasing ou sous la forme d'une location de longue durée
- Équipements et prestations commandés après la date de début de la subvention
- Factures établies durant la période de validité de la subvention : avant le **15 novembre 2022**
- Le cumul des financements publics ne doit pas dépasser **70%** du montant total de l'investissement. Par ailleurs, la formation ne doit pas être prise en charge par un opérateur de compétences (OPCO) ou le crédit d'impôt formation



# Subventions Prévention TPE

## Un coup de pouce financier pour investir dans des solutions de prévention

### ➤ Motifs de refus :

- Avoir déjà bénéficié de 3 dispositifs différents de subvention sur la période (2018 – 2022)
- Bénéficiaire ou avoir bénéficié d'un contrat de prévention au cours des 2 années précédentes
- Faire l'objet d'une injonction ou d'une cotisation supplémentaire



# Subventions Prévention TPE

Un coup de pouce financier pour investir dans des solutions de prévention

A chaque secteur ses subventions prévention TPE

Je veux agir contre :
⚡ Les risques TMS liés à la manutention
↓ Les risques de chutes
✳ Les risques



Hôtellerie et restauration
TMS Pros diagnostic ⚡
TMS Pros action ⚡
Hôtel + ⚡
Equip'mobile + ⚡
Couteaux + ⚡
Stop essuyage ⚡
Propreté + ↓ ⚡



Aide et soins à la personne
TMS Pros diagnostic ⚡
TMS Pros action ⚡
Aide et soins à la personne à domicile ↓ ⚡
Aide et soins à la personne en établissement ↓ ⚡
Equip'mobile + ⚡
Propreté + ✳ ↓ ⚡



Industrie et métallurgie
TMS Pros diagnostic ⚡
TMS Pros action ⚡
Filmeuse + ↓ ⚡
Propreté + ↓ ⚡
Equip'mobile + ⚡
Couteaux + ⚡
Soudage + sûr ✳



Transport et logistique
TMS Pros diagnostic ⚡
TMS Pros action ⚡
Filmeuse + ↓ ⚡
Propreté + ↓ ⚡
Equip'mobile + ⚡
Airbonus ✳



Réparation automobile/contrôle technique
TMS Pros diagnostic ⚡
TMS Pros action ⚡
Airbonus ✳
Garage + sûr ✳



Coiffure
TMS Pros diagnostic ⚡
TMS Pros action ⚡
Propreté + ↓ ⚡
Préciséo ✳ ↓ ⚡



Propreté et nettoyage
TMS Pros diagnostic ⚡
TMS Pros action ⚡
Propreté + ✳ ↓ ⚡
Equip'mobile + ⚡



BTP
TMS Pros diagnostic ⚡
TMS Pros action ⚡
Bâtir + ✳ ↓ ⚡
Echafaudage + ↓
Stop amiante ✳
Soudage + sûr ✳

Transformation & construction bois



Les Subventions Prévention TPE sont conçues à partir d'une sinistralité chiffrée et d'études de terrain. Leur efficacité est ainsi garantie.

# Subventions Prévention TPE

## Un coup de pouce financier pour investir dans des solutions de prévention

### Comment déposer votre demande de subvention ?

1. Réserver votre demande directement via le compte AT/MP sur Net Entreprise. Pensez bien à lire le document d'informations, qui est composé de l'explication de la subvention, du formulaire de réservation et des conditions générales.
2. Veillez au cahier des charges et à la liste des matériels proposés afin de vous assurer que celui que vous projetez d'acheter correspond à ces derniers. Attention à vos délais de réalisation : les investissements doivent intervenir dans les 9 mois qui suivent le dépôt de votre dossier (sauf date butoir du dispositif).
3. Pour toute demande de renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser :
  - [incitations.financieres@carsat-ra.fr](mailto:incitations.financieres@carsat-ra.fr)





# Le Programme TPE

Afin de sensibiliser les petites entreprises aux risques professionnels, de les aider à les évaluer, à analyser leurs accidents ou encore à bien choisir leur matériel, **ce programme propose une collection d'outils en ligne très simples d'utilisation**

Ils sont déclinés par secteur d'activité ou métier

**40 professions, 5 grands secteurs**

- Bâtiment, TP, bois
- Métallurgie et plasturgie
- Transport et environnement
- Services (esthétique, aide à domicile, propreté, vétérinaire...)
- Restauration, hôtellerie, commerce



# Le Programme TPE



# Outil d'aide à la mise en place du télétravail dans votre TPE/PME

# Outil d'aide à la mise en place du télétravail dans votre TPE/PME



Vous êtes acteur du changement dans une TPE/PME, chef d'entreprise, encadrant, représentant du personnel ou salarié ? Vous vous questionnez sur l'opportunité d'intégrer le télétravail dans votre organisation ? Vous avez mis en place le télétravail mais vous percevez des difficultés liées à ce changement organisationnel ?



Découvrez l'outil mis au point par les membres salariés patronaux de la Commission technique régionale de la Métallurgie de la Carsat Rhône-Alpes, pour vous aider à vous poser les bonnes questions et évaluer la maturité de votre organisation, pour évoluer vers plus de télétravail, en prenant en compte les nouveaux risques générés par ce changement.

# Outil d'aide à la mise en place du télétravail dans votre TPE/PME

. L'intérêt de celui-ci réside notamment dans les points suivants :

- Il rappelle les textes en vigueur
- Il s'appuie sur un questionnaire simple pour que les acteurs de l'entreprise se posent les bonnes questions
- Il permet une visualisation graphique pour partager en interne les points sur lesquels l'entreprise doit progresser
- Il contient des liens vers une bibliographie ad hoc (INRS notamment)
- Il peut s'utiliser dans tous les secteurs d'activité, au-delà même du secteur de la métallurgie.

<https://www.carsat-ra.fr/home/entreprise/accompagner-vos-salaries/outil-daide-a-la-mise-en-place-du-teletravail-dans-votre-tpepme.html>

